LA FLORE DE L'AUBE D'APRÈS L'OUVRAGE DU COMMANDANT BRIARD; ADDITION AU CATALOGUE DE CET AUTEUR par **M. Antoine LE GRAND.**

Le département de l'Aube est essentiellement calcaire, les dépôts de terrains siliceux y sont rares et clair-semés. Ceux-ci sont constitués par quelques meulières qui se rattachent au terrain de Fontainebleau, dont une langue pénètre dans le nord-ouest du département, et par quelques sables disséminés. Le terrain crétacé et le terrain jurassique se partagent le sol, mais le premier est le plus étendu.

Il en résulte une flore pauvre en espèces silicicoles, présentant au contraire une végétation calcicole très développée.

Le relief peu important, compris entre 68 et 350 mètres, ne peut avoir une grande influence sur la distribution des végétaux en altitude. Enfin la proximité de cette région du bassin de Paris donne à cette flore une connexité évidente avec la flore parisienne, telle que l'ont comprise MM. Cosson et Germain, dont le domaine, s'étendant au delà de Provins, s'arrête à quelques lieues des limites de l'Aube.

Il n'est donc pas étonnant que le *Catalogue* du commandant Briard ne comprenne guère que quarante espèces étrangères à la flore parisienne.

Ce *Catalogue,* très consciencieux, rédigé avec le plus grand soin, emprunte son intérêt des longues recherches qui en ont précédé la publication. Depuis 1829 jusqu'à ce jour, cette région a constamment stimulé le zèle de divers botanistes parfaitement localisés, parmi lesquels on peut rappeler les noms de MM. Corrard de Breban, Cartereau. Des Étangs, Jules Ray, Le Grand, Hariot, sans compter l'auteur lui-même, qui a ajouté de nombreuses découvertes à celles de ses prédécesseurs et auquel on est en outre entièrement redevable de la partie cryptogamique.

C'est donc un réel service qu'a rendu M. Briard en réunissant et coordonnant tant de matériaux accumulés depuis cinquante ans.

Le *Catalogue* se fait remarquer par sa sincérité, comme dit l'auteur dans sa préface (page 26). La forme est bien entendue. Cependant je me permettrai une légère critique qui ne le vise pas spécialement; mon observation doit avoir un caractère plus général. L'auteur a adopté une seule série de numéros, ce qui est excellent. Mais je pense que les espèces cultivées, même celles de grande culture, les espèces adventives, les hybrides, les espèces dont la présence est douteuse, ne doivent pas jouir du privilège de recevoir un numéro dans la série, lequel doit être remplacé par un signe conventionnel.

Par exemple, le *Plantago Coronopus* n'a été trouvé qu'une seule fois

sur des scories : c'est une plante importée qui n'appartient pas (jusqu'à ce jour) à la flore de l'Aube : elle ne doit figurer que pour mémoire.

Quelques espèces ont été admises, quoique leur indigénat soit signalé comme incertain. Un signe spécial doit être accolé dans ce cas au numéro d'ordre, dont je propose la suppression. L'auteur a été très sobre du reste de ce genre d'indications, et n'a heureusement que fort peu puisé dans un prétendu catalogue de la flore de l'Aube publié en 1856, qui ne mérite que le plus profond oubli.

Quant au système de numérotage adopté, il est à désirer qu'il soit appliqué dans tous les catalogues et même dans les flores, comme De Candolle en avait donné l'exemple dans la *Flore française*. Il aide aux études statistiques et facilite les citations en les rendant indépendantes de la pagination.

Si la flore de l'Aube n'a pas un caractère particulier, si, dans son ensemble, ainsi que je l'ai dit, elle se relie étroitement avec la flore de Paris, on constatera cependant avec intérêt quelques sentinelles avancées de la flore de l'Est et des régions montagneuses.

Voici par exemple une série d'espèces dont le caractère oriental ne semble pas douteux : *Thalictrum angustifolium*, *Anemone silvestris*, *Erysimum cheiriflorum*, *Sisymbrium supinum*, *Arabis arenosa*, *Thlaspi montanum*, *Viola stricta*, *V. elatior*, *Polygala austriaca*, *Silene noctiflora*, *Epilobium rosmarinifolium*, *Peucedanum alsaticum*, *Crepis præmorsa*, *Orobanche Cervariæ*, *Scrofularia Ehrharti*, *Allium rotundum*, *Leucoium vernum*, *Carex brizoides*, *C. paradoxa*, *C. cyperoides*, *C. alba*, *C. strigosa*, *Alopecurus utriculatus*, etc.

Ces faits seront expliqués du reste par des considérations de météorologie. « Le climat de l'Aube, dit M. Briard, participe en même temps de celui de Paris et de ceux des Vosges et de la Franche-Comté. Il n'a peut-être pas l'âpreté de ceux-ci ni la douceur de celui-là ; mais il est très favorable au développement des productions limitrophes, et donne à notre flore une plus grande diversité. »

Antérieurement, j'avais déjà subordonné la végétation d'une partie de ce département à la prédominance du climat vosgien sur le sol jurassique de ce département (1).

Il ne faut donc pas s'étonner de n'y rencontrer que de fort rares représentants de flores méridionales. Si l'on a pu constater quelques espèces, comme le *Ceratocephalus falcatus*, dont l'abondance est vraiment surprenante, l'*Androsace maxima* moins fréquent, le *Reseda Phyteuma* ; ce sont des exceptions qui peuvent s'expliquer par une introduction avec les céréales, introduction certainement très ancienne.

(1) *Essai sur la géographie botanique de l'Aube*. Troyes, 1859.

Dans ce pays peu accidenté, l'altitude ne peut jouer qu'un faible rôle, on y trouve cependant : *Arabis brassicæformis*, *Dentaria pinnata*, *Rubus saxatilis*, *Aconitum Napellus*, *Sorbus scandica*, *Carlina acaulis*, *Gentiana lutea*, *Juncus alpinus*.

Malgré l'existence de quelques vastes marais tourbeux, on n'a constaté que deux *Sphagnum* et très rares.

Le *Catalogue* renferme 1303 Phanérogames, très peu de Fougères (15), un seul Lycopode, 128 Mousses, etc. ; en totalité, 1904 espèces.

On peut prévoir qu'en ce qui concerne du moins les Phanérogames, il ne s'augmentera pas notablement. Cependant mes anciennes herborisations dans l'Aube, poursuivies de 1853 à 1859, me permettent aujourd'hui d'augmenter l'énumération de deux plantes nouvelles et de quelques indications de localités, bien faible supplément au travail intéressant de notre collègue.

Ceratocephalus falcatus Pers. — Je ne cite cette espèce que pour rappeler qu'elle a été distribuée dans les *Reliquiæ Mailleanæ*, sous le n° 6 *a*, des environs de Troyes, où je l'avais récoltée pour MM. Puel et Maille.

Sisymbrium asperum L. — Marais de Villechétif, 21 mai 1857 !

Calepina Corvini Desv. — Champs de Prédillon, près de Troyes, mai 1856 ! En abondance avec *Androsace maxima*.

Potentilla argentea L. ?? — Villenauxe, bois sablonneux de la vallée de Nesle, 18 août 1857 ! Très belle forme, à tiges parfaitement *droites*, à rameaux plus ou moins écartés, à feuilles moins argentées, devenant grisâtres, comme dans le *P. collina*.

Bien que je possède une très nombreuse série d'espèces de France et d'Allemagne, découpées dans les *P. argentea* et *collina*, je ne puis rapporter à aucune la plante de Villenauxe, qui constitue une forme ou espèce certainement inédite.

Fragaria magna Thuil. — Bois de Courcelles, près Clérey, 27 mai 1855 !

Myriophyllum spicatum L. — Dans la Laignes, à Ricey, 21 août 1856 !

Herniaria hirsuta L. — Champs sablonneux de Montpotier, près Villenauxe, août 1857 !

Peucedanum palustre Mnch. — N'est indiqué qu'avec doute dans le *Catalogue de l'Aube*. Il faut l'y maintenir. Marais de Villechétif, août 1858 !

Cephalaria pilosa G. G. — Abondant près de Villenauxe, dans la vallée de Nesle !

Erigeron acris L. — Comprend deux formes remarquables que Boreau a admises comme espèces sous les noms de *E. acris* et *E. serotinus*. Se trouvent-elles toutes les deux dans l'Aube? L'unique spécimen que j'en ai conservé a les aigrettes d'un roux vif (Saint-Julien, près Troyes !). Dans la Loire et sur le plateau central, cette forme, qui est l'*E. serotinus* W., fait défaut et se trouve remplacée par l'*E. acris*, à aigrette grise.

Corvisartia Helenium Mérat. — Près du moulin de Cuvelot, à Bar-sur-Aube, récolté avec M. Des Étangs, le 25 août 1855 !

Gnaphalium luteo-album L. — Bois de la Saulsotte, août 1857 !

G. silvaticum L. — Bois de Villenauxe, août 1857 !

Carlina acaulis L. — Carrières de Fontaine, près de Bar-sur-Aube (avec M. Des Étangs).

Lappa tomentosa Lamk. — Courcelles, près Lusigny !

Specularia hybrida DC. — Bréviandes, mai 1855 !

Gentiana germanica W. — Très commun à Auxon, septembre 1853 !

G. ciliata L. — Bar-sur-Seine, côte Notre-Dame ! d'où proviennent les échantillons récoltés par moi et publiés sous le n° 527 des *Reliquiæ Mailleanæ*.

Cuscuta europæa L. — Sur le *Vicia sativa*, à Villenauxe, août 1857 !

Mentha atrovirens Host., in Briard *Cat.* n° 833. — La plante que j'ai récoltée à la localité citée (Villenauxe) a été nommée par Boreau, dans mon herbier, *M. Pauliana*, mais ce n'est certainement pas la plante de Schultz.

M. Hostii Boreau. — Marais de Clairvaux, 12 août 1855 !

Polycnemum majus A. Br. — Villenauxe, 17 août 1857 !

Chenopodium glaucum L. — Lusigny, 9 octobre 1857 ! Marais de Villechétif, septembre 1857 !

Euphorbia palustris L. — Marais de Viélaines, 14 mai 1857 !

Tulipa silvestris L. — J'ai récolté cette espèce en abondance le 22 avril 1857, dans la propriété du couvent des Augustines, à Saint-Martin, près Troyes. Elle y croissait avec une profusion telle, qu'on l'extirpait comme une mauvaise herbe. A-t-elle survécu à cette guerre d'extermination ?

Adenoscilla bifolia G. G. — Bois Notre-Dame, à Bar-sur-Seine, où il est connu depuis longtemps et abonde, 18 avril 1857 !

Cephalanthera rubra Rich. — Bois de Bouilly, 25 juin 1857 !

Orchis odoratissima L. — Côte Notre-Dame, à Bar-sur-Seine, juillet 1854 !

Hydrocharis Morsus-ranæ L. — Dans une mare, à Beaumont, forêt de Lusigny, 10 juillet 1854 !

Triglochin palustre L. — Étang de Bligny, à Bar-sur-Aube, 26 août 1855 !

Typha angustifolia L. — Marais de Villechétif, juillet 1855 !

Carex montana L. — Lisière du bois de Montgueux, 8 mai 1855 !

En terminant, j'appellerai l'attention des botanistes de l'Aube sur un *Sedum* dont j'ai trouvé des rosettes sur les meulières du bois du moulin des Roches, à Villenauxe, et qui est probablement le *Sedum elegans* L., non signalé dans cet ouvrage.

Toutes ces indications sont relevées sur les étiquettes de mon herbier.

Elles réveillent des souvenirs bien agréables, mais, hélas! bien lointains. Souvenirs qui me reportent au temps où, jeune d'expérience, mais avide de recherches, je faisais mes premières courses avec mon excellent maître et ami Des Étangs. Aussi est-ce avec un sentiment facile à comprendre que j'exprime le regret de ne pas voir à la première page du livre une dédicace à l'adresse de celui qui a tant contribué à l'édifice.

Dans ma communication du 28 janvier (1), en parlant du *Viola bituri-gensis* Boreau, j'ai dit que j'ignorais si la description de cette espèce avait été donnée. Je l'ai trouvée dans « *Notes extraites d'un catalogue inédit des plantes phanérogames du département du Cher* », par M. Déséglise; in *Mém. Soc. Acad. de Maine-et-Loire*, 1863, t. XIV, p. 104. L'auteur compare ce *Viola* au *stagnina* et au *laurifolia*; je persiste à n'y voir qu'une forme du *V. pumila*.

M. Malinvaud s'associe au regret formulé par M. Le Grand à la fin de ses observations sur les plantes de l'Aube, et ne doute pas que ce sentiment ne soit partagé par tous ceux qui ont été à même d'apprécier, comme a pu le faire notre collègue, la part considérable qui revient à M. Des Étangs dans les matériaux utilisés par M. Briard pour la rédaction de son *Catalogue*.

Il présente ensuite les remarques suivantes sur les espèces du genre *Mentha* signalées dans cet ouvrage :

On voit sous le n° 824 le « *M. silvestris* L., G. G. 2,649 », et sous le n° 826 le « *M. nemorosa* Willd. », qu'on peut réunir au précédent, car les auteurs de la *Flore de France* le citent parmi les synonymes de leur *M. silvestris*, qui d'ailleurs ne répond pas exactement au type de l'espèce linnéenne. Pour M. Briard, adoptant sur ce point la singulière classification de Fries reproduite par Godron dans la *Flore de France*, le *M. silvestris genuina* (*M. candicans*, *M. Brittingeri*, etc.), ne serait qu'une variété *canescens* du *M. viridis* (2). On ne peut manquer, avec ce groupement, de faire une obscurité complète sur toute la section des *Spicatæ*.

On lit au n° 830: « *M. rubra* Sm.... un seul échantillon récolté dans un » champ, près du hameau de Villepart!! Plante nouvelle pour le départe-» ment. » Le *M. rubra*, forme hybride fréquemment cultivée, n'existe nulle part en France à l'état spontané, mais s'y rencontre assez souvent

(1) Voyez plus haut, page 54.
(2) Voyez *Bull. Soc. bot. de Fr.*, t. XXV (1878), *Séances*, p. 140-141.

échappé des jardins, et par individus clair-semés au voisinage des habitations. Il n'est pas exact de l'appeler une « plante nouvelle ».

Un « *Mentha atrovirens* Host, Boreau, n° 1962 », trouvé à Villenauxe, aurait été ainsi déterminé par Boreau lui-même (*Catal.* n° 833), et, communiqué de nouveau à cet auteur par M. Le Grand, serait revenu cette fois avec le nom de *M. Pauliana* Schultz. Or le *M. atrovirens* Host (*e specimine Hostiano*) est un *M. sativa :* le *M. atrovirens* in *Fl. centr.* n° 1962 (*e specimine Borœano*) est un *M. arvensis*, et le *M. Pauliana* Schultz *Herb. norm.* n° 121, est un *M. gentilis*. Voilà un état civil un peu compliqué pour la Menthe de Villenauxe ; les probabilités sont ici en faveur d'une forme plus ou moins *major* du groupe *arvensis*.

Les floristes ne s'accordent pas sur le *M. sativa* L. M. Briard prend le sien (n° 891 du *Catalogue*) dans la *Flore de France* : « G. G. II, 652. » Il aurait dû logiquement, ou bien ajouter *pro parte*, ou y réunir comme variétés ses n° 828 *M. subspicata*, n° 835 *ballotæfolia* et n° 837 *obtusata* Bor., tous les trois créés aux dépens du *M. sativa* L., tel que le comprenaient Grenier et Godron, qui n'admettaient pas ces prétendues espèces

Même observation concernant le n° 832 du *Catalogue :* « M. *arvensis* L., G. G. II, 663. » Les auteurs de la *Flore de France* ne séparaient pas du type linnéen les *M. salebrosa*, *silvatica* et *parietariæfolia*, classés comme des espèces par M. Briard sous les n^{os} 836, 838 et 840.

Ces quelques remarques à propos de plantes critiques dont la nomenclature est un sujet inépuisable de discussion ne sauraient nous empêcher de reconnaître le mérite réel et l'incontestable opportunité du *Catalogue* publié par M. Briard. On doit souhaiter, pour les nombreux départements dont les richesses florales n'ont pas encore été l'objet d'un travail analogue, que leur végétation soit étudiée avec autant de soin que l'a été celle du département de l'Aube.

Je ferai, en terminant, certaines réserves sur le « caractère oriental » attribué par notre confrère M. Le Grand à quelques-unes des espèces qu'il a citées. Par exemple, j'ai récolté le *Thlaspi montanum* dans le département du Lot ; le *Polygala austriaca* est indiqué à Nantes ; je le possède en herbier d'autres localités occidentales, etc.. Et d'intéressantes découvertes viennent parfois montrer que des plantes généralement considérées comme *orientales* s'avancent beaucoup plus loin vers l'ouest qu'on ne l'avait cru jusqu'alors (1).

(1) Par exemple le *Coleanthus subtilis* trouvé dans la Loire-Inférieure, le *Carex brevicollis* à Rodez et dans les Corbières, l'*Alopecurus arundinaceus* près de Clermont-Ferrand, etc.